

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 926 757

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

08 50558

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 N 2/58** (2006.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 30.01.08.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 31.07.09 Bulletin 09/31.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : **FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE**
Société par actions simplifiée — FR.

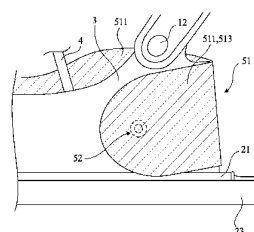
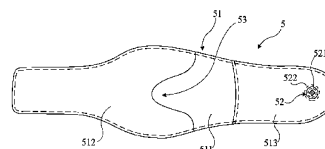
⑦2 Inventeur(s) : **TEYSSIER CHRISTOPHE.**

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : **CABINET BEAUMONT.**

⑤4 **HABILLAGE POUR SUPPORT DE SIEGE DE VEHICULE AUTOMOBILE.**

⑤7 L'invention concerne un habillage (5) d'un support latéral de siège pour véhicule automobile, comportant: une pièce tissée ou en peau (51) qui comprend une poche (53) destinée à coopérer avec une patte présente en face externe du support; et un élément d'encliquetage (52) fixé à la pièce tissée et destinée à coopérer avec le support.



FR 2 926 757 - A1



HABILLAGE POUR SUPPORT DE SIÈGE DE VÉHICULE AUTOMOBILEDomaine de l'invention

La présente invention concerne de façon générale les sièges de véhicule et, plus particulièrement, l'habillage d'un support d'un tel siège, reliant l'assise au plancher du véhicule (généralement par l'intermédiaire d'un mécanisme à glissières).

Exposé de l'art antérieur

Les sièges de véhicules sont généralement portés par une armature d'assise reliée au plancher du véhicule. Le plus souvent, cette armature est fixée aux parties mobiles respectives de deux glissières de réglage en position longitudinale du siège, dont les parties fixes sont fixées au plancher du véhicule.

La liaison ou support de l'armature aux glissières (ou au plancher en cas d'absence de glissières) forme, de part et d'autre du siège, un flasque métallique dont la hauteur définit l'écart entre le siège et le plancher. Dans certains cas (par exemple, pour des sièges amovibles), une des liaisons porte ou est associée à l'attache d'une ceinture de sécurité du siège. Un dispositif de prétension de la ceinture est alors généralement logé au niveau du flasque correspondant, côté extérieur du siège.

Pour des raisons esthétiques, chaque support entre le siège et une glissière est masqué par un habillage. En raison de

l'épaisseur du support de siège, l'habillage a approximativement une forme de J dont la branche recouvre la face externe du support et dont le pied enrobe la partie arrière de ce support. Classiquement, cet habillage est constitué de deux pièces moulées.

5 Une première pièce définit la branche du J et la moitié du pied. Une deuxième pièce définit le reste de l'habillage. Ces deux pièces sont assemblées l'une à l'autre par encliquetage (clipsage). Puis, l'ensemble est fixé à l'armature par une vis.

10 Un inconvénient d'un tel habillage est la nécessité de réaliser deux moulages en matière plastique. Non seulement, cela requiert des outillages (moules, etc.) coûteux, mais de plus, ces outillages sont dédiés à une liaison donnée (à un type de siège) et doivent être changés à chaque nouveau modèle de siège.

15 Un autre inconvénient est que le recours à un vissage de l'habillage complique le montage.

Résumé de l'invention

La présente invention vise à pallier tout ou partie des inconvénients des éléments d'habillage des liaisons d'un siège au plancher d'un véhicule.

20 Un objet vise plus particulièrement à éviter un moulage de matière plastique.

Un autre objet vise à faciliter le montage de l'habillage sur le siège.

25 Un autre objet vise à respecter les contraintes d'esthétique et de coordination de l'habillage avec le siège et/ou le reste du véhicule.

Ainsi, un mode de réalisation de la présente invention prévoit un habillage d'un support latéral de siège pour véhicule automobile, comportant :

30 une pièce tissée ou en peau qui comprend une poche destinée à coopérer avec une patte présente en face externe du support ; et

un élément d'encliquetage fixé à la pièce tissée et destiné à coopérer avec le support.

Selon un mode de réalisation, la pièce tissée ou en peau comporte :

une première partie allongée définissant l'extérieur de l'habillement ;

5 une deuxième partie assemblée à la première partie pour définir ladite poche ;

une troisième partie assemblée à la première partie à l'opposé de la deuxième partie.

10 Selon un mode de réalisation, une base de l'élément d'encliquetage est logée entre les première et troisième parties, une tête de l'élément d'encliquetage traversant un trou ménagé dans la troisième partie.

Selon un mode de réalisation, lesdites parties sont cousues entre elles.

15 Selon un mode de réalisation, ladite patte fait partie d'un dispositif de prétension d'une ceinture de sécurité fixé au support.

Il est également prévu un siège pour véhicule automobile comportant un tel habillement.

20 Brève description des dessins

Ces objets, caractéristiques et avantages, ainsi que d'autres seront exposés en détail dans la description suivante de modes de réalisation particuliers faite à titre non-limitatif en relation avec les figures jointes parmi lesquelles :

25 la figure 1 est une vue latérale schématique d'un siège de véhicule automobile du type auquel s'applique à titre d'exemple la présente invention ;

la figure 2 est une vue latérale schématique d'une liaison d'une assise à une glissière ;

30 la figure 3 représente la liaison de la figure 2 une fois habillée ;

la figure 4 représente un mode de réalisation d'un habillement selon l'invention avant montage ;

35 les figures 5 à 7 représentent des modes de réalisation de parties d'une pièce d'un habillement selon l'invention ;

la figure 8 est une vue partielle de l'arrière d'une liaison d'un siège à un plancher, équipée d'un mode de réalisation d'habillage ;

la figure 9 est une vue latérale externe d'une liaison
5 équipée d'un autre mode de réalisation d'habillage ; et

la figure 10 est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'un élément d'encliquetage d'un habillage.

De mêmes éléments ont été représentés par les mêmes références aux différentes figures.

10 Description détaillée

Par souci de clarté, seuls les éléments utiles à la compréhension de l'invention ont été représentés et seront décrits. En particulier, l'armature du siège et sa fixation n'ont pas été détaillées autrement que pour ce qui est des éléments coopérant avec l'habillage, l'invention étant compatible
15 avec tout siège usuel dont la liaison au plancher (directe ou par l'intermédiaire de glissières) est destinée à être habillée. Dans la description qui suit, on utilisera les qualificatifs inférieur, supérieur, avant, arrière, etc. en considérant le
20 siège monté dans un véhicule par rapport à son sens de progression normal.

La figure 1 est une vue latérale schématique d'un exemple de siège 1 de véhicule automobile. Il s'agit, par exemple, d'un siège avant de véhicule. Un tel siège comporte une assise
25 11 sur laquelle est articulé, autour d'un axe 12, un dossier 13 (le plus souvent équipé d'un appui-tête non représenté). L'assise 11 est formée d'une armature métallique 15 recouverte d'un coussin 17 (matelassure habillée d'une coiffe). De part et d'autre du siège 1, l'armature 15 est reliée à des parties mobiles 21 de
30 glissières 2 dont les parties fixes 23 respectives sont fixées au plancher P du véhicule. Chaque liaison 3 de l'armature 15 à une partie mobile 21 est généralement appelée flasque ou support. L'assemblage de l'assise 11 à la glissière 2 est usuel.

Dans l'exemple représenté, le côté du siège 1 correspond
35 à celui portant une attache 4 de ceinture de sécurité. Cette

attache 4 est alors fixée au flasque 3 ou, dans un mode de réalisation préféré, à une extrémité d'un dispositif de prétension de la ceinture (non représentée en figure 1).

La figure 2 est une vue latérale simplifiée d'un exemple de support 3 de siège du type auquel s'applique préférentiellement la présente invention.

Le support 3 est, dans cet exemple, obtenu à partir d'une tôle découpée et pliée formant un flasque 3 faisant partie de l'armature du siège. L'armature du dossier (non représentée) est montée à pivotement autour d'un axe logé dans un orifice 39 de l'arrière du support 3. L'extrémité inférieure du flasque se termine par au moins un rebord horizontal 311 de fixation à la partie mobile 21 de la glissière (par exemple, par vissage). Le flasque 3 définit, côté extérieur du siège, un logement pour un dispositif de prétension de la ceinture de sécurité. Ce dispositif est schématisé par un bloc 41 auquel est fixée (pivot 42) l'attache 4 de la ceinture de sécurité, et un cylindre 43 s'étendant vers l'avant du siège approximativement à l'horizontale et dont l'extrémité avant est libre. Un tel dispositif de prétension est en lui-même connu. Enfin, l'arrière du flasque 3 comporte un orifice 333 de réception d'une tête d'encliquetage de l'habillage.

La figure 3 représente le support 3 de la figure 2 équipé d'un mode de réalisation d'un habillage 5. Cet habillage est en un matériau souple (tissu, peau, simili, etc.) et définit, dans sa partie avant, une poche interne destinée à recevoir le cylindre 43 du dispositif de prétension pour constituer la fixation avant de l'habillage et se prolonge à l'arrière pour se rabattre sur l'arrière du support 3 vers l'intérieur et venir se clipser sur la face interne du support.

La figure 4 est une vue arrière à plat d'un mode de réalisation d'un habillage 5. Cet habillage comporte une pièce 51, par exemple tissée ou en peau, en trois parties 511, 512 et 513 et un élément 52 d'encliquetage dans le support de siège. Une première partie 511 est de forme générale allongée et plus

longue que le support 3. Une deuxième partie 512 est rapportée sur la face interne de la première à son extrémité avant pour définir, avec celle-ci, une poche ou fourreau 53 ouvert vers l'arrière. Le fourreau 53, défini par les première et deuxième parties, sert à loger le cylindre avant 43 du dispositif de prétension. Le cylindre 43 définit en quelque sorte une patte approximativement horizontale en face externe du support. Une troisième partie 513 est rapportée sur la face interne de la première, à son extrémité arrière destinée à être rabattue vers l'intérieur du support. La pièce 51 est souple, ce qui lui permet d'épouser les formes du support 3.

Les figures 5, 6 et 7 représentent des exemples de première 511, deuxième 512 et troisième 513 parties d'une pièce 51 avant assemblage selon le mode de réalisation de la figure 4.

Dans cet exemple, la deuxième partie 512 (figure 6) a une forme en Y dont le pied 5121 s'adapte à l'avant 5111 de la première partie 511 (figure 4). Les branches 5122 et 5123 du Y se situent à l'aplomb de la partie centrale 5112 plus large de la première partie. L'écart entre ces branches définit l'ouverture 53 du fourreau. La troisième partie 513 (figure 7) s'adapte à l'arrière 5113 de la première partie 511. La troisième partie 513 comporte un orifice 54 de passage de la tête 521 (figure 4) de l'élément d'encliquetage 52. Selon la taille de la base 522 de l'élément d'encliquetage 52, celui-ci est mis en place avant ou après assemblage de la troisième partie à la première.

Selon un exemple de réalisation, les deuxième et troisième parties 512 et 513 sont cousues à la première 511. Les coutures ou lignes d'assemblage sont illustrées par des pointillés en figure 4. La deuxième partie 512 est cousue à la première en périphérie sauf entre les branches 5122 et 5123 du Y pour définir le fourreau 53. La troisième partie 513 est cousue sur toute sa périphérie à la première partie. En variante, la troisième partie 513 n'est pas cousue à la première dans sa partie avant, ce qui laisse une ouverture d'introduction ultérieure de l'élément 52.

Selon une variante de réalisation, les parties de la pièce 51 sont assemblées thermiquement.

Selon une autre variante, appliquée à un support de siège sans dispositif de prétension, l'habillage de l'invention
5 est engagé sur une patte approximativement horizontale du support de siège.

Le montage de l'habillage sur le support s'effectue en engageant le fourreau 53 sur le cylindre 43 depuis l'avant du siège. Puis, l'extrémité arrière de la pièce tissée 51 est
10 rabattue sur l'arrière du support pour l'entourer et l'élément d'encliquetage 52 sert à bloquer l'habillage sur le support. La tête de l'élément d'encliquetage est logée dans l'orifice 333 dédié du support. Cet orifice 333 peut correspondre à celui classiquement utilisé pour la vis d'un habillage moulé.

15 La figure 8 illustre un détail vu depuis l'intérieur du siège représentant l'habillage monté. Cette figure fait ressortir le pliage de l'arrière de la pièce tissée ou en peau 51 pour masquer l'arrière du support, le rabat étant accroché par l'élément 52 à l'arrière du flasque 3.

20 La figure 9 est une vue latérale depuis l'extérieur d'un support de siège équipé d'un habillage 5' selon une variante de réalisation. Par rapport au mode de réalisation des figures 3 à 8, la première partie 511' se prolonge sous le fourreau 53' de façon à masquer le bas du support. La partie
25 mobile 21 de la glissière n'est alors plus visible. Les pointillés illustrant les coutures en figure 9 montrent que diverses formes peuvent être prévues en fonction des tailles et positions des éléments du flasque à habiller.

La figure 10 est une vue en perspective d'un exemple
30 de clip 52. Dans cet exemple, un disque intermédiaire 523 est prévu entre la base 522 et la tête 521 pour encadrer, avec la base, le tissu de la pièce 513.

Un avantage de la présente invention est qu'elle évite le recours à des coques moulées pour former l'habillage.

Un autre avantage de la présente invention est que le montage de l'habillage sur un support de siège est simplifié.

Un autre avantage de la présente invention est que l'adaptation de l'habillage à différents supports ou à des modifications du dispositif de prétension est aisée. Il suffira de modifier les gabarits de découpe et/ou les lignes d'assemblage des parties de la pièce 51.

Un autre avantage de la présente invention est qu'elle permet de décliner facilement les matières et coloris de l'habillage et, le cas échéant, d'utiliser les mêmes matériaux que l'habillage de l'habitacle du véhicule.

Des modes de réalisation particuliers de la présente invention ont été décrits. Diverses variantes et modifications apparaîtront à l'homme de l'art. En particulier, les formes et dimensions données à la pièce tissée ou en peau dépendent de la liaison à habiller. De plus, le choix du matériau (moquette, tissu, cuir, simili, etc.) dépend de préférence de l'habillage du siège et/ou de l'habitacle du véhicule. En outre, bien que l'invention ait été décrite en relation avec un exemple d'habillage du côté du siège portant l'attache de ceinture, elle s'applique plus généralement aux deux côtés du siège pourvu que le support (ou un élément fixé à celui-ci) comporte une patte approximativement horizontale et dirigée vers l'avant, propre à coopérer avec le fourreau de l'habillage.

REVENDEICATIONS

1. Habillage (5, 5') d'un support latéral (3) de siège (1) pour véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il comporte :
une pièce tissée ou en peau (51) qui comprend une poche (53) destinée à coopérer avec une patte (43) présente en face externe du support ; et
un élément d'encliquetage (52) fixé à la pièce tissée et destinée à coopérer avec le support.
2. Habillage selon la revendication 1, dans lequel la pièce tissée ou en peau (51) comporte :
une première partie allongée (511) définissant l'extérieur de l'habillage ;
une deuxième partie (512) assemblée à la première partie pour définir ladite poche ;
une troisième partie (513) assemblée à la première partie à l'opposé de la deuxième partie.
3. Habillage selon la revendication 2, dans lequel une base (522) de l'élément d'encliquetage (52) est logée entre les première (511) et troisième (513) parties, une tête (521) de l'élément d'encliquetage traversant un trou (54) ménagé dans la troisième partie.
4. Habillage selon la revendication 2 ou 3, dans lequel lesdites parties (511, 512, 513) sont cousues entre elles.
5. Habillage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel ladite patte (43) fait partie d'un dispositif de prétension d'une ceinture de sécurité fixé au support (3).
6. Siège pour véhicule automobile comportant un habillage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5.

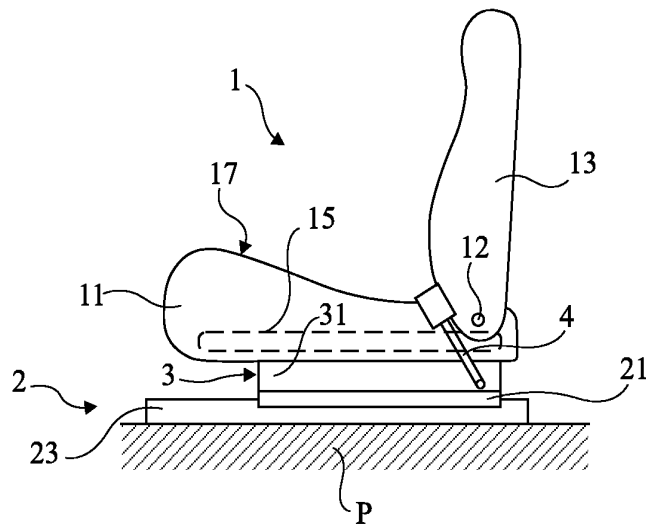


Fig 1

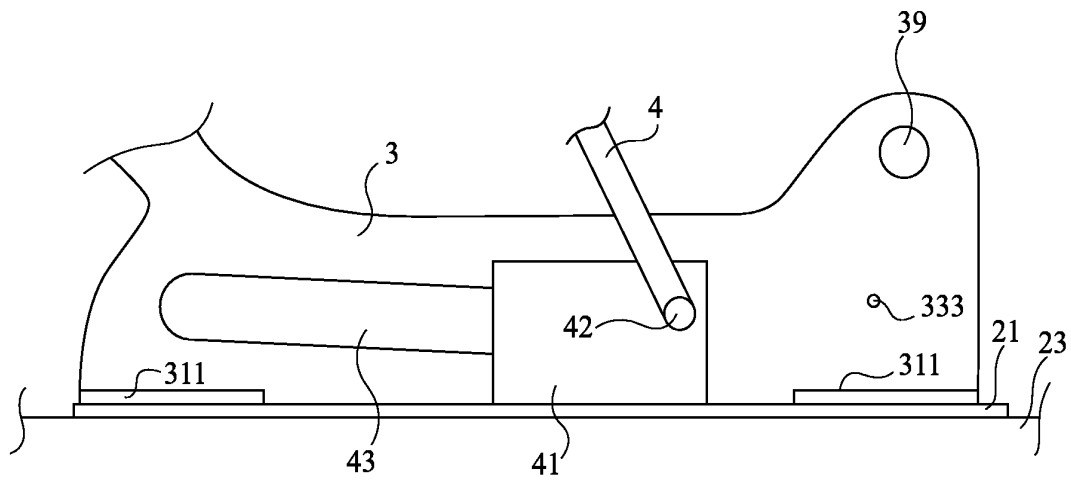


Fig 2

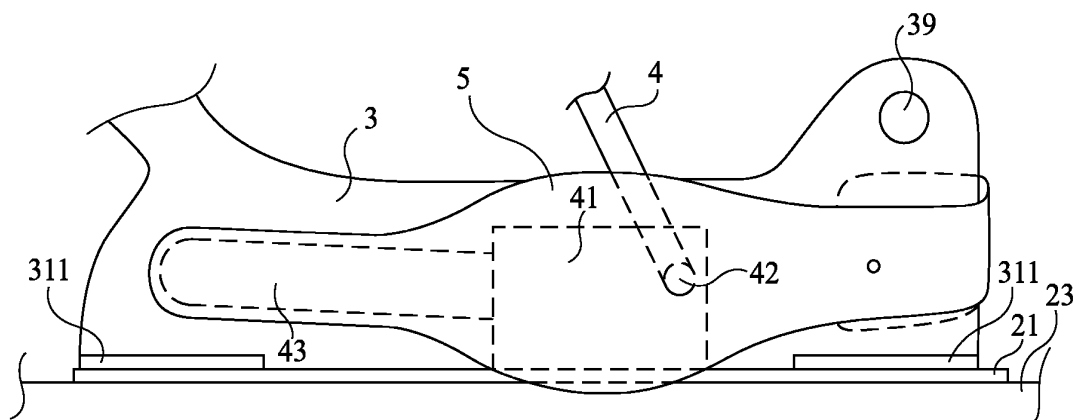


Fig 3

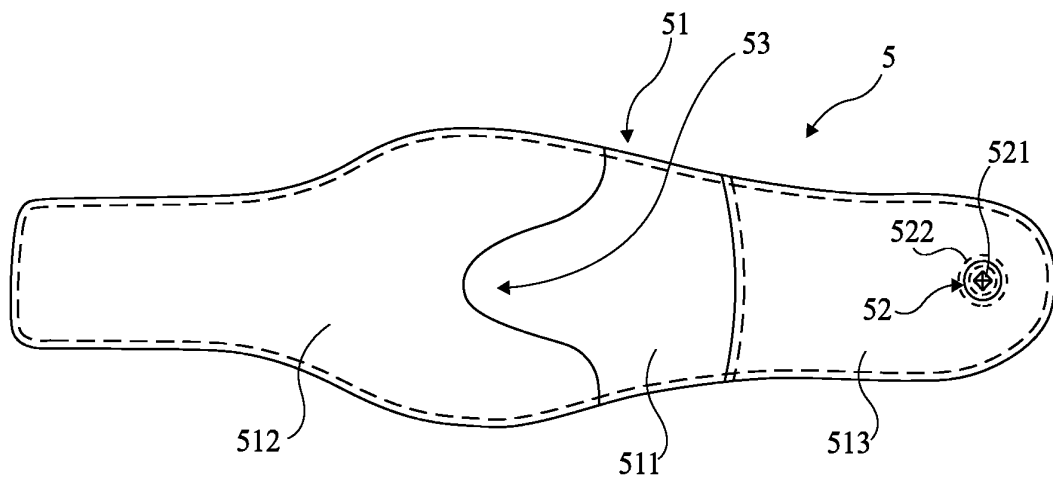


Fig 4

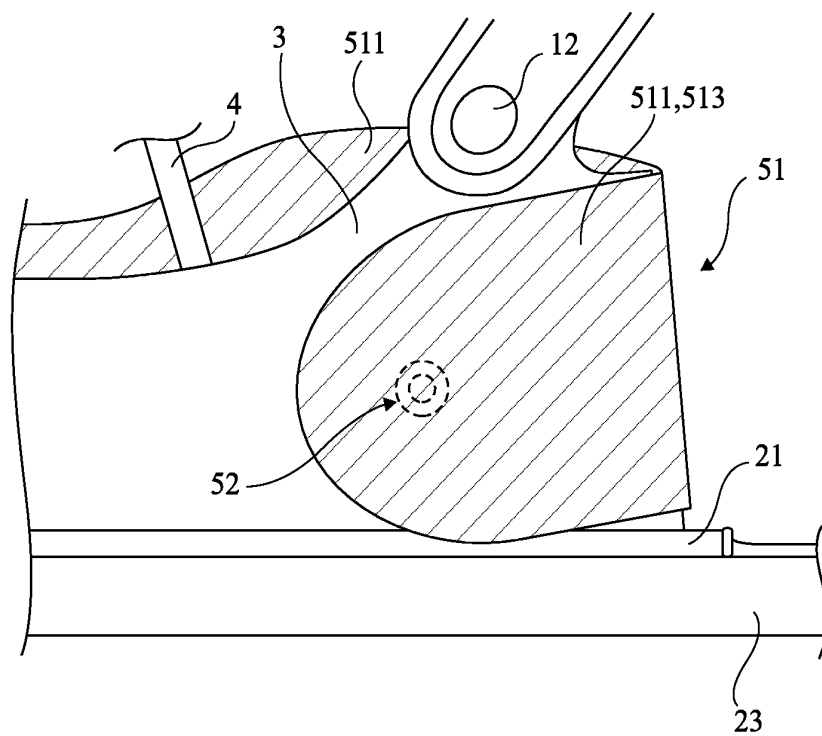


Fig 8

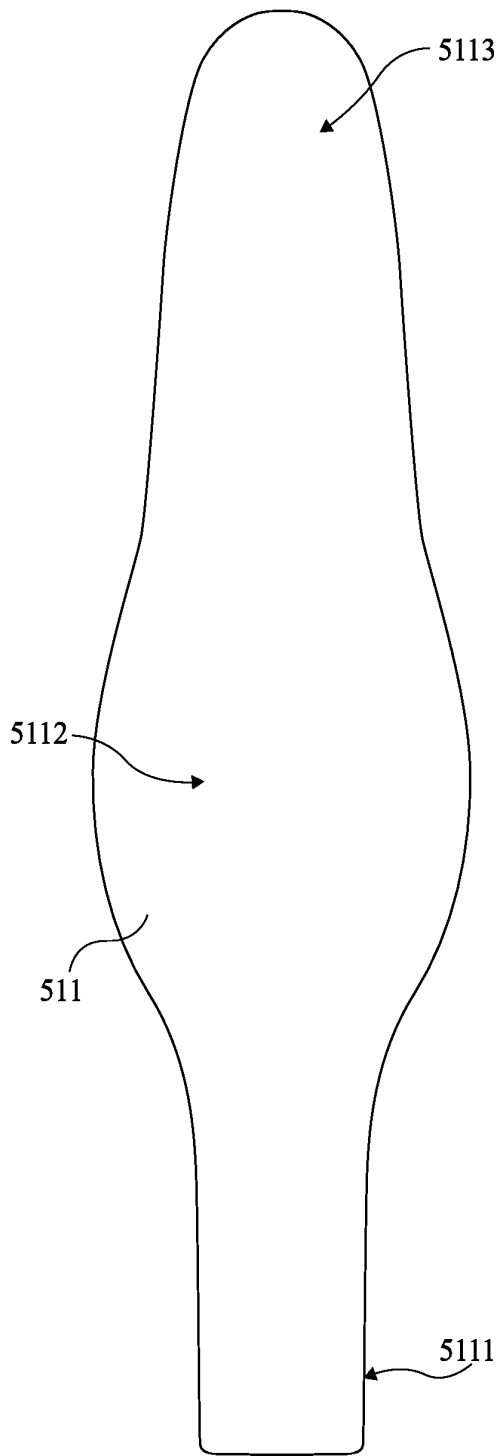


Fig 5

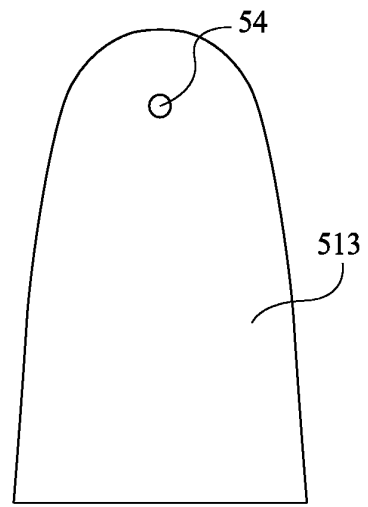


Fig 7

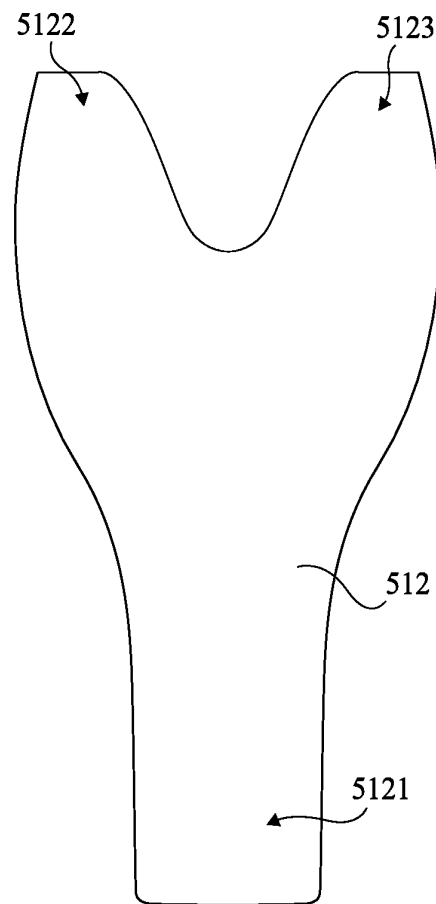


Fig 6

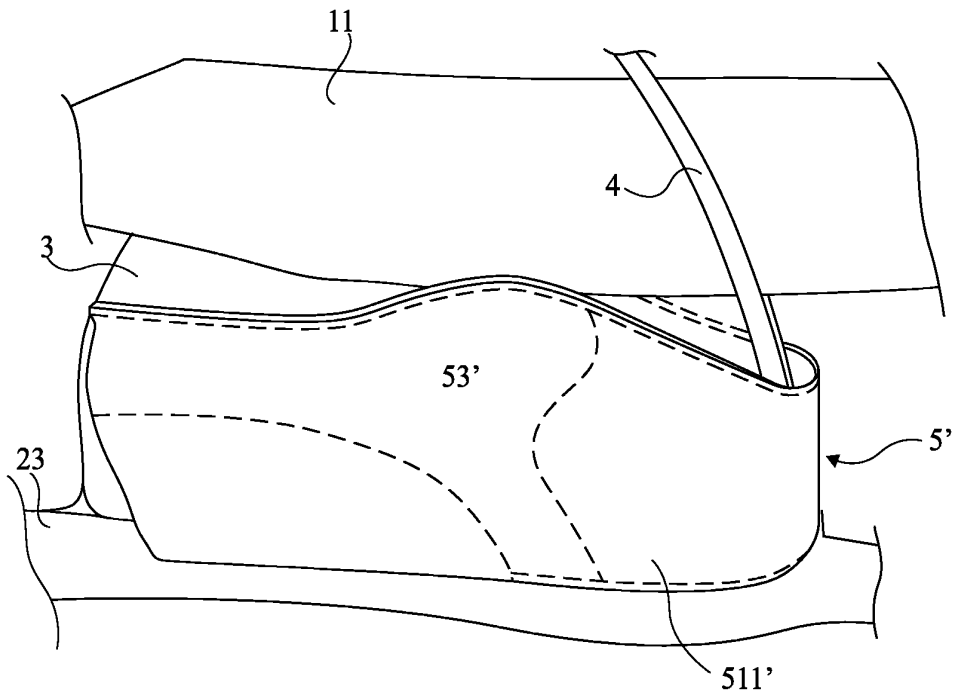


Fig 9

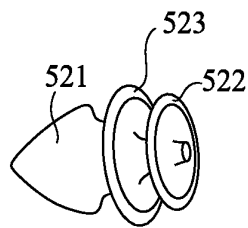


Fig 10



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 702726
FR 0850558

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 198 45 661 A1 (DAIMLER CHRYSLER AG [DE]) 6 avril 2000 (2000-04-06) * figure 14 *	1-4,6	B60N2/58
A	FR 2 800 332 A (GERY TRENTESAUX IND [FR]) 4 mai 2001 (2001-05-04) * figures 1-6 *	1	
A	GB 2 128 078 A (SEREROLS VILA VALENTIN) 26 avril 1984 (1984-04-26) * figures 1-4 *	1	
A	FR 2 491 315 A (HORN JOERG [DE]) 9 avril 1982 (1982-04-09) * figures 5,6 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60N
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		9 octobre 2008	González Dávila, J
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0850558 FA 702726**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 09-10-2008
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19845661 A1	06-04-2000	US 6067777 A	30-05-2000
FR 2800332 A	04-05-2001	AUCUN	
GB 2128078 A	26-04-1984	ES 267544 Y	16-10-1983
		FR 2533866 A1	06-04-1984
		IT 1168952 B	20-05-1987
		JP 59064013 A	11-04-1984
FR 2491315 A	09-04-1982	AUCUN	